Déclaration et attestation sur l'honneur

Je soussigné Belzunces Léa, agissant en nom propre SIRET 847 983 384 00029 Code APE 9003A

Atteste sur l'honneur qu'en application des articles L2141-1 à L2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique :

- 1) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour des infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre État membre de l'Union européenne;
- 2) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction d'une même nature dans un autre État de l'Union européenne;
- 3) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une méconnaissance ou d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1, L. 8251-2 du code du travail ou des articles 131-39-5° et de l'article 225-1 du code pénal ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne;
- 4) ne pas être en état de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 5) ne pas être déclaré en état de faillit personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 6) ne pas être admis au redressement judiciaire en application de l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- 7) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;
- 8) sont exclues de la procédure de passation des marchés les personnes qui:
 - 1. ont été sanctionnées pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L8241-1,L8251-1 et L8251-2 du code du travail ou qui ont été condamnées au titre de l'article L.1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal
 - 2. au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de la passation du marché, n'ont pas mis en l'œuvre l'obligation de

- négociations prévues au deuxième de l'article L.2242-1 du code du travail.
- 3. Ne pas avoir été condamné au titre du V de l'article 131-39 du code pénal ou sont des personnes physiques condamnées à une peine d'exclusion des marchés. (article L.2141-4 du code de la commande publique)
- 9) Je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente et pour laquelle j'agis sous son couvert, n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3, L8221-1 et suivant,L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne;
- 10) Je certifie que l'entreprise que je représente et pour laquelle j'agis sous son couvert, n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation définitive pour les infractions visées aux articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3,314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L.152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de la même nature dans un État membre de l'Union européenne;
- 11) J'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier ;
- 12) Je certifie ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 ou en faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- 13) J'ai satisfait aux obligations fiscales et sociales exigibles au 31 décembre de l'année écoulée
 - 1. en souscrivant les déclarations m'incombant à cette date en matière d'assiette des impôts et cotisations sociales
 - 2. en m'acquittant des impôts, taxes, cotisations, majorations et pénalités mises à ma charge
- 14) Je suis à jour du paiement des cotisations de sécurité sociale sur le chiffre d'affaire, et d'une manière générale des impôts directs pour lesquels un certificat ne peut être délivré. Je réglerai, pendant l'exécution du marché, toutes les cotisations, de manière que mon co-contractant ne soit recherché à quelque titre que ce soit et m'engage à en justifier à première demande.
- 15) Je certifie que mon entreprise n'est pas en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger
- 16) Je certifie que j'emploie 0 salariés en ma qualité d'artiste-auteur affilié à la maison des artistes (MDA)

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts

Fait à Lyon, le 18/06/2020

Déclaration et attestation sur l'honneur

Je soussigné Bouquet Esther, agissant en nom propre SIRET 847 984 341 00028 Code APE 9003A

Atteste sur l'honneur qu'en application des articles L2141-1 à L2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique :

- 17) ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour des infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre État membre de l'Union européenne;
- 18) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction d'une même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- 19) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une méconnaissance ou d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1, L. 8251-2 du code du travail ou des articles 131-39-5° et de l'article 225-1 du code pénal ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne;
- 20) ne pas être en état de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 21) ne pas être déclaré en état de faillit personnelle en application des articles L.653-1 à L.653-8 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 22) ne pas être admis au redressement judiciaire en application de l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- 23) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;
- 24) sont exclues de la procédure de passation des marchés les personnes qui:
 - 1. ont été sanctionnées pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L8241-1,L8251-1 et L8251-2 du code du travail ou qui ont été condamnées au titre de l'article L.1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal
 - 2. au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de la passation du marché, n'ont pas mis en l'œuvre l'obligation de

- négociations prévues au deuxième de l'article L.2242-1 du code du travail.
- 3. Ne pas avoir été condamné au titre du V de l'article 131-39 du code pénal ou sont des personnes physiques condamnées à une peine d'exclusion des marchés. (article L.2141-4 du code de la commande publique)
- 25) Je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente et pour laquelle j'agis sous son couvert, n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3, L8221-1 et suivant,L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- 26) Je certifie que l'entreprise que je représente et pour laquelle j'agis sous son couvert, n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation définitive pour les infractions visées aux articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3,314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L.152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de la même nature dans un État membre de l'Union européenne;
- 27) J'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier ;
- 28) Je certifie ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 ou en faillite personnelle au sens de l'article L.625-2 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;
- 29) J'ai satisfait aux obligations fiscales et sociales exigibles au 31 décembre de l'année écoulée
 - 1. en souscrivant les déclarations m'incombant à cette date en matière d'assiette des impôts et cotisations sociales
 - 2. en m'acquittant des impôts, taxes, cotisations, majorations et pénalités mises à ma charge
- 30) Je suis à jour du paiement des cotisations de sécurité sociale sur le chiffre d'affaire, et d'une manière générale des impôts directs pour lesquels un certificat ne peut être délivré. Je réglerai, pendant l'exécution du marché, toutes les cotisations, de manière que mon co-contractant ne soit recherché à quelque titre que ce soit et m'engage à en justifier à première demande.
- 31) Je certifie que mon entreprise n'est pas en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger
- 32) Je certifie que j'emploie 0 salariés en ma qualité d'artiste-auteur affilié à la maison des artistes (MDA)

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts

Fait à Lyon, le 18/06/2020

and the second s